

## FICHE DE COMMUNICATION

### Cadre Harmonisé d'analyse et d'identification des zones à risque et d'estimation des populations en insécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest

Pays : **BURKINA FASO**



**Résultats de l'analyse de l'insécurité alimentaire aigüe actuelle**

**Valable : juin à août 2020**  
**Créé le : 11 juillet 2020**

#### Contexte

La production céréalière (mil, sorgho, maïs, fonio et riz) nationale définitive de la campagne 2019-2020 est estimée à **4 939 630 tonnes**. Comparée à celle de la campagne agricole 2018-2019 et à la moyenne quinquennale, elle est respectivement en baisse de **4,65%** et en hausse de **9,92%**. La production des autres cultures vivrières (niébé, patate, igname et voandzou) est estimée à **882 964 tonnes**, soit en hausse de 4,25% par rapport à celle de la campagne passée et de 20,03% par rapport à la moyenne quinquennale. La production totale des cultures de rente (coton, sésame, soja, arachide) de cette campagne est évaluée à **1 546 771 tonnes** soit une hausse de 40,97% par rapport à la production de la dernière campagne et de 11,94% par rapport à la moyenne quinquennale. La part de production des produits de rente assurée par les femmes est de 92% pour le voandzou, 74% pour l'arachide, 66% pour le riz, 59% pour le niébé et 58% pour le soja.

La situation pastorale est marquée par une faible disponibilité voire un épuisement du pâturage naturel avec une forte pression des animaux sur le pâturage dans les zones d'accueil des Personnes Déplacées Internes (PDI) au Sahel. A cela s'ajoute la difficulté d'accès aux pâturages dans les zones d'insécurité et le tarissement précoce de certains points d'eau. Cette situation est améliorée progressivement avec l'installation de la saison des pluies par la régénération du couvert végétal et remplissage des points d'eau.

Les activités génératrices de revenus comme la production maraîchère se sont déroulées normalement dans toutes les régions. Toutefois, cette activité a été confrontée à des difficultés liées au faible niveau de remplissage des points d'eau, à l'accès à certains sites de production à cause de l'insécurité civile et aux problèmes de commercialisation des produits maraîchers en raison de l'arrêt des transports lié à la COVID-19. A cela s'ajoute la baisse des revenus tirés de la vente des animaux et produits animaux, des transferts monétaires, etc.

La situation de l'offre des produits agricoles s'est nettement améliorée en comparaison au mois d'avril 2020, à la suite de la levée des mesures de restriction imposées par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 et l'ouverture des points de vente des céréales à prix subventionné. Les prix des denrées alimentaires ont connu une légère augmentation par rapport au mois d'avril, pour la plupart des denrées suivies. Mais le niveau général des prix des céréales est en dessous de celui des trois dernières années.

L'ouverture des principaux marchés et la levée des restrictions a permis une reprise des activités commerciales et amélioré les flux internes, ce qui a renforcé considérablement le niveau d'approvisionnement des marchés agricoles.

L'offre de bétail est en hausse avec le retour progressif des éleveurs transhumants dans les enclaves pastorales ainsi que la vente des animaux des agropasteurs dans le cadre de la préparation de la campagne de saison pluvieuse ; la demande, quant à elle a subi la même tendance que l'offre. Les prix moyens ont connu une baisse ou une stabilité par rapport à la moyenne quinquennale. Les termes de l'échange (TDE) bétail/céréales ont également subi une dégradation, ce qui participe à la détérioration de la situation alimentaire des ménages pastoraux.

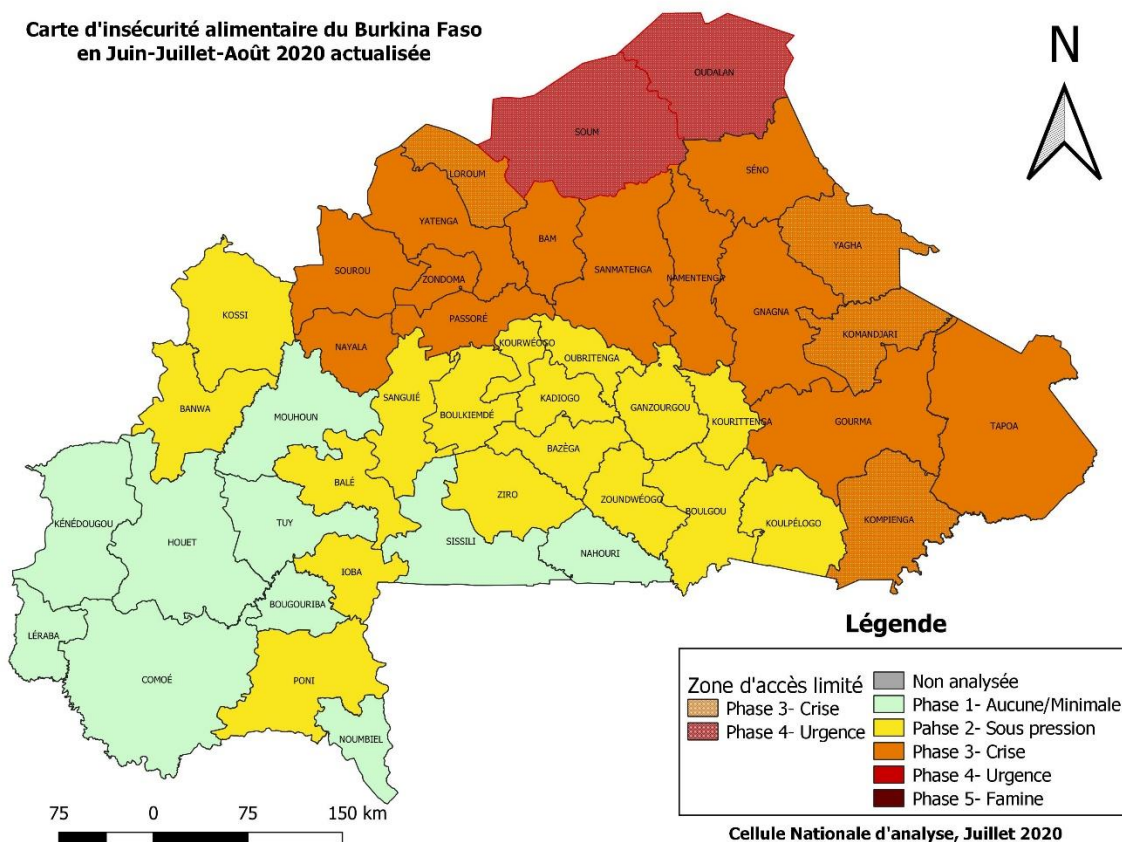
Le fonctionnement de certains marchés à bétail au niveau des régions du Nord, de l'Est, du Sahel, de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Nord connaît toujours des perturbations, voire un arrêt, en raison de la persistance de la situation sécuritaire.

Le secteur de la sécurité a été marqué par des attaques terroristes contre les populations civiles et les FDS occasionnant des pertes en vie humaine, des enlèvements, des destructions de biens publics et privés. En février, il a été enregistré 45 incidents qui ont occasionné la mort de 127 personnes, 53 blessés et 10 personnes enlevées. La province du Yagha dans la région du Sahel qui semblait être épargnée a connu une montée fulgurante d'incidents terroristes faisant 30 morts et 18 blessés. Les régions du Sahel, du Centre-Nord, de l'Est, du Nord et de la Boucle du Mouhoun demeurent les plus touchées.

Les déplacements de populations se sont accélérés à la suite des différents incidents sécuritaires. Ainsi, à la date du 07 juin 2020, près de 921 471 personnes déplacées internes (PDI) ont été dénombrées par le Secrétariat Permanent du Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (SP/CONSAUR).

Sur le plan nutritionnel, la malnutrition aigüe globale (MAG) dans la plupart des provinces est en dessous du seuil d'alerte de l'OMS avec des pics au niveau de certaines provinces des régions du Sahel (Yagha 10,2% et Soum 15,1%), de l'Est (Gnagna 14,8%) et du Sud-Ouest (Ioba 13,6%).

Carte d'insécurité alimentaire du Burkina Faso en Juin-Juillet-Août 2020 actualisée



## Principaux résultats et problèmes

L'analyse des différents indicateurs de résultats et des facteurs contributifs disponibles a abouti aux conclusions suivantes sur le niveau d'insécurité alimentaire et nutritionnelle en période de soudure.

### 1. Classification des zones à risque en période de soudure : juin-juillet-août 2020

#### a. 10 provinces en phase 1 « insécurité alimentaire minimale »

Dans ces provinces, la plupart des indicateurs de résultats ne subissent pas de dégradations significatives. En effet, la disponibilité alimentaire reste bonne, les moyens d'existence sont préservés et les sources de revenus diversifiées. Par ailleurs, la disponibilité des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) et des produits animaux contribuent à l'amélioration de la consommation alimentaire et partant, l'accès aux aliments.

La stabilité voire la baisse des prix des produits sur les marchés et les revenus issus de la vente des produits de rente (niébé, sésame et arachide), contribuent à faciliter l'accès des ménages aux denrées alimentaires de base.

**b. 17 provinces en phase 2 « sous pression »**

En période de soudure, 17 provinces sont en phase 2 « sous pression ». Il s'agit de trois provinces de la région de la Boucle du Mouhoun (Balé, Banwa et Kossi), des trois provinces de la région du Centre-Est (Boulgou, Koulpélogo et Kouritenga), de trois provinces de la région du Centre-Ouest (Boulkiemdé, Ziro et Sanguié), de deux provinces de la région du Centre-Sud (Bazèga et Zoundwéogo), des trois provinces de la région du Plateau-central (Ganzourgou, Ouhritenga et Kourwéogo), de deux provinces de la région du Sud-Ouest (Ioba et Poni) et de l'unique province de la région du Centre (Kadiogo).

La situation alimentaire dans ces provinces est la conséquence de la baisse de production, de la hausse des prix de certaines denrées alimentaires, de l'insuffisance du pâturage, de la situation sécuritaire et des effets des mesures de restrictions liées à la maladie à COVID-19.

Dans ces provinces, au moins 20% des ménages risquent, si rien n'est fait, de connaître une consommation alimentaire réduite et d'adéquation minimale, et seraient dans l'incapacité de se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles sans s'engager dans des stratégies d'adaptation irréversibles.

**c. 16 provinces en phase 3 « crise »**

En période de soudure, 16 provinces sont en phase 3 « crise ». Il s'agit des cinq provinces de la région de l'Est (Gnagna, Gourma, Komondjari, Kompienga et Tapoa), des trois provinces de la région du Centre-Nord (Bam, Namentenga et Sanmatenga), des quatre provinces de la région du Nord (Loroum, Zondoma, Passoré et Yatenga), de deux provinces de la région du Sahel (Séno et Yagha), de trois provinces de la région de la Boucle du Mouhoun ( Sourou et Nayala).

Cette situation tient compte de la dégradation de la consommation alimentaire des ménages, de la situation sécuritaire et des effets de la maladie à COVID-19. Au moins 20% des ménages de ces provinces font face à des déficits alimentaires considérables et à une malnutrition aiguë avec des taux élevés ou supérieurs à la normale.

**d. 02 provinces en phase 4 (urgence)**

Les provinces du Soum et de l'Oudalan dans la région du Sahel sont en phase 4 « urgence ». Cette classification est relative à la dégradation de la situation sécuritaire (augmentation du nombre de PDI, augmentation significative de la criminalité, fermeture de formations sanitaires ou fonctionnant à minima, forte dégradation des moyens d'existence des ménages, etc.), au taux élevé de la malnutrition, à l'impact "moyen à important" sur l'activité principale habituelle en raison des mesures de restriction liée à la COVID-19.

## **2. Estimation des populations vulnérables**

### **a. Population en insécurité alimentaire en période de soudure (juin-juillet-août 2020)**

Les populations par phase d'insécurité alimentaire sont les suivantes :

**Phase 1** : environ **12 933 511** personnes sont en sécurité alimentaire, soit 60% de la population totale ;

- **Phase 2** : environ **5 184 686** personnes en phase sous pression, soit 24% de la population totale ;

- **Phase 3** : environ **2 761 903** personnes en phase 3 « crise », soit 13% de la population totale ;

- **Phase 4** : Environ **507 503** personnes en phase 4 « urgence », 2% de la population totale ;

- **Phase 5** : environ **11 394** personnes en phase 5 «de catastrophe », soit 0,05% de la population totale.

- **Phase 3 à 5** : environ **3 280 800** personnes sont en insécurité alimentaire et ont besoin d'une assistance humanitaire immédiate, soit 15% de la population totale. Cette situation est en hausse d'environ 57% par rapport à la situation projetée en mars 2020.

**Tableau 1: Population en insécurité alimentaire en période de soudure**

REGIONS	Population totale	Estimation des populations pour la période de soudure juin à août 2020					
		Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	Phase 5	Phase 3 à 5
BOUCLE DU MOUHOUN	2 075 549	1 275 019	519 989	253 476	27 065	-	280 540
CASCADES	876 134	823 566	45 668	6 900	-	-	6 900
CENTRE	3 064 453	2 175 762	766 113	122 578	-	-	122 578
CENTRE EST	1 695 998	1 229 538	407 838	58 622	-	-	58 622
CENTRE NORD	1 777 845	430 498	677 010	557 068	113 270	-	670 338
CENTRE OUEST	1 728 218	1 310 827	363 466	53 926	-	-	53 926
CENTRE SUD	914 927	721 213	149 878	43 836	-	-	43 836
EST	1 882 034	681 563	640 545	493 512	66 415	-	559 926
HAUTS BASSINS	2 285 620	1 945 801	235 659	104 160	-	-	104 160
NORD	1 715 154	643 714	556 977	466 980	47 483	-	514 463
PLATEAU CENTRAL	996 926	745 795	222 712	28 419	-	-	28 419
SAHEL	1 473 885	309 265	397 207	505 467	250 551	11 394	767 412
SUD OUEST	912 254	640 950	201 625	66 960	2 720	-	69 679
<b>BURKINA FASO</b>	<b>21 398 997</b>	<b>12 933 511</b>	<b>5 184 686</b>	<b>2 761 903</b>	<b>507 503</b>	<b>11 394</b>	<b>3 280 800</b>



### Facteurs déterminants

Depuis l'apparition officielle, le 09 mars 2020 de la pandémie de la maladie à Corona virus (COVID-19) à Ouagadougou dans la capitale du Burkina Faso, le pays a enregistré à nos jours au total 1 003 cas confirmés (dont 351 femmes et le nombre d'homme) à la date du 05 juillet 2020 dont 53 décès et 90 cas actifs, le nombre de guéris ? Neuf (09) sur treize (13) régions sont touchées par l'épidémie et les cas actifs sont présents dans six (06) régions (Centre, Hauts-Bassins, Boucle du Mouhoun, Sud-Ouest, Centre-Sud et Sahel).

Pour stopper la progression de la maladie et à terme l'éradiquer, le gouvernement a pris des mesures qui sont entre autres, la fermeture des frontières terrestre, aérienne et ferroviaire, la mise en quarantaine des villes ayant au moins un cas confirmé, la fermeture des hôtels, des restaurants et des bars, la fermeture des marchés et "yaars", l'arrêt des transports publics, etc. Ces restrictions affectent particulièrement les travailleurs journaliers, les petits producteurs agricoles (difficulté de production et d'écoulement des produits végétaux, animaux et halieutiques), les petits commerçants et les groupes similaires du secteur informel.

La crise sanitaire s'est très vite transformée en crise socio-économique majeure qui vient exacerber la fragilité des ménages vulnérables. Les pertes d'emploi, de revenus et de moyens d'existence ont plongé une bonne partie de la population dans une précarité alimentaire. Cette situation a poussé le gouvernement à prendre des mesures de mitigation en ordonnant l'ouverture de points de vente de céréales à prix subventionné et la distribution alimentaire gratuite ; la sécurisation des stocks de produits de grande consommation, en concertation avec les acteurs de la chaîne d'approvisionnement et le contrôle économique renforcé des prix sur le territoire national; le don de vivres aux personnes vulnérables des marchés et "yaars" fermés; l'acquisition d'intrants agricoles et d'aliments bétail pour le soutien à la production vivrière et pastorale; l'instauration d'un fonds de solidarité au profit des acteurs du secteur informel (en particulier pour les femmes) pour la relance des activités de commerce des fruits et légumes.

Ces mesures de mitigation apportent un soulagement de très courte durée pour les populations touchées. Cependant, elles sont loin de compenser l'impact réel de la crise sanitaire et des mesures de lutte sur tous les secteurs économiques du pays. En somme, l'impact sur la consommation alimentaire et les moyens d'existence demeure globalement « négatif, moyen à fort ».

Cette situation vient s'ajouter à la crise sécuritaire qui sévit dans certaines parties du pays et ayant entraîné des déplacements massifs de populations à l'intérieur du pays. Le nombre de personnes déplacées internes (PDI) est de 921 471 à la date du 07 juin 2020 ; ces PDI sont surtout localisées dans les provinces du Sanmatenga (268 959), du Soum (190 081), du Séno (80 349), du Bam (61 234), du Namentenga (57 010), du Gourma (43 598), du Yatenga (38 122), de d'Oudalan (37 800) et du Loroum (32 527). Les provinces comme le Soum, l'Oudalan (dans le Sahel), la Komondjoari et le Kompienga (à l'Est) et le Loroum (au Nord) sont aujourd'hui considérées comme des zones inaccessibles ou à accessibilité limitée.

A ces facteurs s'ajoute la très faible diversité alimentaire minimum, la mauvaise qualité de l'apport alimentaire contributif majeur à la dégradation de la malnutrition aiguë au niveau de l'ensemble des zones analysées, des faibles taux d'allaitement exclusif et d'introduction d'aliment de complément, le faible accès à l'eau potable et aux installations d'assainissement adéquat et les prévalences élevées des maladies infantiles notamment la diarrhée.



Le Cadre Harmonisé se base sur l'analyse des quatre principaux indicateurs de résultats de la sécurité alimentaire (consommation alimentaire, état nutritionnel, évolution des moyens d'existence et mortalité) mis en relation avec les facteurs contributifs (danger/vulnérabilité, disponibilité alimentaire, accès et utilisation des aliments, y compris l'eau et la stabilité) qui peuvent avoir un impact sur l'un ou plusieurs résultats de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les analyses ont été menées par la Cellule nationale rassemblant les experts nationaux provenant des structures étatiques et non étatiques. La présente session d'analyse a été marquée par un rappel des principes d'analyse du CH, l'inventaire des preuves et l'analyse proprement dite. L'animation des travaux a été assurée par une équipe de deux (02) facilitateurs sous la supervision à distance du comité technique régional par "Skype call". Les participants ont été répartis en trois (03) groupes de travail.

En prélude à l'atelier d'analyse, le Service en charge du système d'Alerte Précoce (SAP) de la DSS/DGESS a réalisé des collectes de données nécessaires à l'analyse : les données de productions agricoles, les données de production maraîchère, la réalisation de l'enquête ménage et d'une mission conjointe Etat-Partenaires de l'évaluation de l'impact du COVID-19 sur la SAN, les données sur Outcome Analysis, les données sur les prix des SIM Céréales, du bétail et PFNL, taux d'utilisation de l'eau potable, les résultats de l'IPC nutrition, les cas de catastrophes naturelles, etc.

Les six (06) provinces identifiées comme des zones à accès limité lors de la session d'analyse de mars 2020 ont été considérées : il s'agit des provinces du Soum, du Yagha, de l'Oudalan, du Loroum, de la Kompienga et de la Komondjoari. Pour ces zones, le protocole spécial « zone à accès limité » a été déroulé.

Concernant le volet nutrition, pour le phasage de la MAG, l'IPC révisé en mai 2020 qui prenait en compte aux 29 provinces (répartis dans 7 régions) a été directement considéré. Le phasage du volet nutrition des 16 autres provinces (répartis entre 6 régions) est la résultante du phasage de la nutrition en situation projetée de l'analyse de mars 2020 et des facteurs contributifs.

Le présent atelier d'analyse a connu une participation effective des différents acteurs impliqués (29 participants dont 05 femmes soit 17,2%), notamment les structures étatiques (DGESS/MAAH, DGESS/MRAH, DN/MS, SE-CNSA, DGPV/MAAH, SP/PAM, SP/CONASUR, SP-CVEL, SP/CONACILSS, SONAGESS, DGEAP/MRAH, DGEVCC/MEEVCC, DGRCP/MCIA, DRAAH/Centre-Ouest), des organisations de la société civile (CIC-B), des partenaires techniques et financiers (PAM, FAO), du FSC (Cluster Sécurité Alimentaire), des ONG internationales (IRC, ACF) et de la Croix-Rouge Burkinabé.



## Calendrier saisonnier et suivi des indicateurs

Le calendrier de suivi des indicateurs commence par le suivi de la campagne agricole débutant à partir de mai en collaboration avec les dispositifs régionaux de sécurité alimentaire et les structures déconcentrées du département en charge de l'agriculture, l'élevage, l'environnement, l'action sociale et de l'eau. Ce processus aboutit à la détermination des zones à risque et des populations vulnérables à l'aide du CH dès novembre qui seront validées lors de la deuxième session du Comité de prévision sur la situation alimentaire (CPSA) en novembre. Le suivi des populations vulnérables se poursuit jusqu'à la prochaine période de soudure.

**Tableau 2: calendrier saisonnier et de suivi des indicateurs**

Activités	Jan	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
<b>CALENDRIER SAISONNIER</b>												
Période des pluies												
Récoltes												
Période de soudure												
Migration												
Culture de saison sèche												
Cueillette												
<b>CALENDRIER DE SUIVI DES INDICATEURS</b>												
Atelier de revue des outils												
Suivi évaluation de la situation alimentaire et nutritionnelle												
Suivi qualitatif de la campagne												
Identification des communes à risque												
Bilan céréaliers prévisionnels												
Résultats prévisionnels												
Résultats définitifs												
Rapport en conseil des ministres												
Outcome analysis												
EPA												
Bilans céréaliers définitifs												
Analyse du Cadre Harmonisé d'analyse												
Suivi des zones à risque												

## Recommandations pour les analyses suivantes

La plupart des sources d'informations étaient disponibles au cours de cette session. Grâce à l'engagement des différents acteurs, il n'y a pas eu de contraintes particulières sur le plan institutionnel. Les sessions gagnent en expérience et bénéficient de la contribution des différents acteurs et de la disponibilité des informations provenant de plusieurs sources.

Toutefois, il est indispensable de poursuivre les actions de renforcement du processus et le développement du Cadre Harmonisé dans le pays.

Au terme de l'analyse et au regard du constat ci-dessus, la cellule a formulé des recommandations au Gouvernement et ses Partenaires Techniques et Financiers, afin d'améliorer la situation alimentaire et nutritionnelle des ménages vulnérables et les futures sessions d'analyses du cadre harmonisé. Il s'agit de :

- Apporter une assistance humanitaire immédiate pour les populations vulnérables identifiées, notamment dans les provinces en situation de crise et d'urgence ;
- Renforcer l'accès aux services sociaux de base notamment l'eau potable, l'hygiène assainissement, la santé-nutrition ;
- Sensibiliser les populations sur les pratiques d'alimentations saines et adéquates ;
- Faciliter l'accès humanitaire dans les zones difficiles d'accès incluant des mesures spécifiques pour la prise en compte du genre ;
- Renforcer les actions de résilience en faveur des populations vulnérables identifiées sous pression alimentaire ;
- Renforcer la veille et les capacités d'intervention contre la chenille légionnaire d'automne et les criquets pèlerins ;
- Renforcer la veille informationnelle sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'alerte précoce dans les régions ;
- Conduire des études approfondies sur les pratiques alimentaires et leurs impacts sur la situation alimentaire dans les provinces dont la situation alimentaire est atypique comme de Ioba, du Noubiel, de Bazega et du Sanguié.
- Renforcer les mesures de prévention et de lutte contre la COVID-19 ;



## Contacts

1. **BAZIE Yves Gérard** : Directeur des Statistiques Sectorielles (DSS)  
Tel : +226 50 30 68 02 / +226 70 15 04 61 / Mail : [sevy\\_baz@yahoo.fr](mailto:sevy_baz@yahoo.fr)
2. **DABRE Moro** : Chef du Service de l'Information et de l'Alerte Précoce sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SIAPSAN)  
Tel : +226 50 30 68 02 / +226 71 29 91 20 / Mail : [dabremoro@yahoo.fr](mailto:dabremoro@yahoo.fr)
3. **Liste des structures ayant participé à l'analyse**

DGESS/MAAH  
DGESS/MRAH  
DGEAP/MRAH

DGEVCC/MEEVCC  
DGRCP/MCIA  
DGPV/MAAH



SP/CONASUR  
SP/CVEL  
SP-CONACILSS

CIC-B  
SE-CNSA  
FSC

DN/MS  
SP/PAM  
DRAAH/CO

